Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260218-DCM2026_01_06-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2026. N°2026-01-06

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	18
Présents	13
Votants	14

Le mardi 17 février 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 février 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Simon JEGOU, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Gildas BEGOC, Madame Gaëlle LE DILOSQUER, Monsieur Franck MENGUY et Madame Claudie LE NEL

Monsieur Jacques KERROS a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

DENOMINATION DE VOIE

La rue de Trevoc'h intègre dans son tracé une voie en impasse qu'il apparait aujourd'hui nécessaire de dénommer. L'entrée de cette impasse est située entre les parcelles cadastrées AE 127 et AE 41.

Deux noms sont proposés au Conseil Municipal pour dénommer cette voie :
- Impasse Cosinic ;
- Impasse Ar Mean

Les riverains de la voie en question ont été sollicités pour faire connaitre leur préférence et la majorité des répondants s'est exprimée en faveur du nom « Impasse Cosinic »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention de Monsieur Hervé BOTHOREL, décide :

- De nommer cette voie « Impasse Cosinic »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 février 2026
Le Maire,
David BRIANT

MAIRIE DE SAINT PABU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29830 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Jacques KERROS